

Conseil municipal du 23 juillet 2026

Procès-verbal

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 17 juillet 2026.**

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mr Christian COUPARD a donné pouvoir à Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Bertrand ROUINSARD, Mr Julien COLIN.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Annick BARADA

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des réunions des 21 mai, 5 juin et 25 juin
- Remboursement de frais aux élus
- Convention avec l'OGEC de l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne
- Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire
- Informations et questions diverses

2026-070-Approbation des procès-verbaux des réunions des 21 mai, 5 juin et 25 juin

Le maire soumet à l'Assemblée pour validation les procès-verbaux des réunions de Conseil des 21 mai, 5 juin et 25 juin.

Les trois procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2026-071- Remboursement de frais aux élus

Délibération jointe en annexe.

Le remboursement des frais de déplacement s'effectue en application des dispositions du déplacement des fonctionnaires de l'Etat :

- Les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT.
- Le remboursement forfaitaire s'effectue dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Le montant de l'indemnité journalière (110 €, 140 € ou 160 €) comprend l'indemnité de nuitée dont le montant dépend du lieu d'accueil (90 € en règle générale, 120 € pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes du Grand Paris, 140 € pour Paris) ainsi que l'indemnité de repas (20 €).

- Les dépenses de transport sont remboursées selon les modalités définies par délibération en conseil municipal ».

Mr le maire présente un projet de délibération jointe en annexe et relative à ce sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération proposée par le maire.

Délibération adoptée à l'unanimité

2026-072- Affaires scolaires : convention avec l'OGEC de l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne - Versement contribution annuelle

Mr le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention relative au versement d'une contribution financière annuelle à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne sur Vilaine. Cette convention, en annexe de cette délibération, concerne la période 2026-2027.

Il précise qu'à la rentrée 2026-2027, 5 élèves habitant Sainte Anne iront à l'école publique Léo Ferré dont l'effectif prévisionnel est de 92 élèves, alors que 15 élèves habitant Langon (12 familles) iront à l'école Saint Gabriel ce qui porte l'effectif de l'école privée à 54 élèves. Il ajoute que 25 élèves saintannais seront scolarisés dans d'autres établissements publics.

Mr le Maire indique que conformément au coût moyen départemental, établi à 1554 € pour un élève en maternelle, et à 493 € pour un élève en élémentaire, la participation versée en 2027 pour la rentrée scolaire 2026-2027 à l'OGEC pour les 15 élèves langonnais (dont 7 maternelles et 7 primaires) sera de 14 329 €.

Le maire demande au Conseil :

- de valider la **convention annuelle** relative au versement d'une contribution financière à l'école Saint Gabriel de Sainte-Anne sur Vilaine pour la période 2026-2027 ;
- de verser à l'OGEC St Gabriel la contribution annuelle d'un montant de 14 329 € ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Le maire précise que l'école publique de Langon accueille 92 élèves dont 2 élèves viennent de Renac, 13 de La Chapelle de Brain et 5 de Sainte Anne.

Alors que l'école privée de Sainte Anne accueille 18 Langonnais soit 28 % de l'effectif total de 54 élèves, répartis en 3 classes de 18 élèves.

Le maire rappelle le lancement du projet de réhabilitation de l'école publique dont le montant s'élève à 2,3 millions d'euros.

De plus Langon doit fermer 1 classe à la rentrée : l'école a donc 92 élèves répartis en 4 classes de 23 élèves.

Il ajoute que les élèves de Sainte Anne vont dans les écoles publiques de Langon, St Ganton, et Le Grand Fougeray et que Langon n'a aucune obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée de Sainte Anne.

Par ailleurs les comptes de l'OGEC sont excédentaires.

Enfin il précise que la commune de Sainte Anne verse une participation à l'école St Gabriel basée sur le coût départemental soit 493 € pour un élève de primaire et 1154 € pour un élève de maternelle. Alors que la Commune de Langon octroie une participation basée sur son coût communal soit 550 € pour un élève de primaire et 2090 € pour un élève de maternelle.

Compte tenu de tous ces éléments le maire propose de renouveler la convention avec l'OGEC pour **une année** et avec comme base de calcul le coût moyen départemental.

Mme Barada trouve "qu'une année, c'est préférable à une convention de 3 ans" et pour la référence au coût propose de voir ce qui se fait à l'échelle de Redon.

Délibération adoptée à la majorité (13 pour et 1 abstention : Rosane GAUVIN)

2026-073-Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire

Le Maire présente à l'Assemblée les décisions qu'il a prise dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée conformément à l'article L.2122-22 du CGCT.

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation donnée au maire			
Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
17/03/2026	Fournitures administratives 03-2026	JPG	658,36 €
20/03/2026	Lot 2 - Avenant n°1 plus value travaux 71 la Gare	FEVRIER	574,80 €
26/03/2026	EPI agents des services techniques	SOFIBAC	1 342,15 €
27/03/2026	Fournitures administratives 03-2026	JPG	902,57 €
07/04/2026	AMO Ecole avenant n°2	SEMBREIZH	11 520,00 €
24/04/2026	Remplacement vitre tracteur	ADS	1 161,84 €
26/05/2026	Lot 1 - Avenant n°1 plus value travaux 71 la Gare	LE COMTE	540,00 €
26/05/2026	Lot 5 - Avenant n°1 moins value travaux 71 la Gare	LE COQ	- 904,37 €
31/05/2026	Lot 11 - Avenant n°1 moins value travaux 71 la Gare	LETOURNEL	- 3 181,02 €
02/06/2026	Fournitures d'entretien bâtiments communaux	PLG	513,89 €
08/06/2026	Programme Point-A-Temps-Automatique 2026 (PATA)	EUROVIA	40 404,00 €
12/06/2026	Fournitures administratives 05-2026	JPG	748,45 €
16/06/2026	Lot 7 - Avenant n°1 moins value travaux 71 la Gare	DAVID	- 668,40 €
19/06/2026	Lot 3 - Avenant n°1 plus value travaux 71 la Gare	COLLET COUVERTURE	4 453,44 €
22/06/2026	Lot 6 - Avenant n°1 moins value travaux 71 la Gare	BODIGUEL GAUVIN	- 1 030,16 €
23/06/2026	Etat de clôture location sanitaire chantier la gare	LOCARMOR	1 904,41 €
25/06/2026	Renouvellement PC portable Elus et Compta	TBI	3 934,26 €
01/07/2026	Curage fossés programme 2026	DELAMARRE TP	15 384,00 €
09/07/2026	Ouvrages médiathèque	LIBELLUNE	804,27 €
16/07/2026	Fournitures administratives 07-2026	JPG	527,63 €

Question sur les notions de plus-value et de moins-value dans le marché de travaux du bâtiment du 71 La Gare. Mr Rouinsard indique que le montant final des travaux va être proche de l'estimation de départ.

Précision sur TZCLD (Territoire Zeo Chômeur de Longue Durée): dispositif suspendu à une décision gouvernementale. L'arrivée de TEZEA n'est pas prévue tout de suite dans le bâtiment.

➤ Informations et questions diverses

Retour sur le dernier conseil notamment sur l'observation d'une élue "concernant la mise en garde vis-à-vis des conflits d'intérêt et délit d'initié" - Relecture de la note de Hugo Bannier de Sembreizh.

En attente des réponses de l'AMF et la Préfecture.

Obligations légales de débroussaillage : possible sur parcelle voisine ; 50 mètres autour des maisons.

Rappel de l'incendie lundi où le feu s'est arrêté à 25 m de la maison

Question de Valérie MICHELIN : « Quel recours quand le voisin est absent ? »

Réponse Jean Yves COLLEAUX : « courrier à envoyer au propriétaire qui n'est pas exonéré de sa responsabilité pénale ».

Financement de l'école - Fonds de concours sectoriel : courrier du 15/07 de Redon agglomération. Cette question sera examinée par les commissions « parcours de l'enfant » et « ressources »

Représentants des organismes extérieurs :

Mission locale : Marylène MATHURIN

SDIS : Bertrand ROUINSARD

Sécurité routière : Bertrand ROUINSARD

SDE : Thierry TOREL

Correspondant Défense : Jean Yves COLLEAUX

Commission thématiques Redon agglomération

Commissions thématiques communales : il reste des places.

Rosane Gauvin dit qu'il n'y a pas de date limite de retour des inscriptions.

Valérie Duchemin a eu des remarques des personnes qui n'ont pas eu de retour de la mairie

Jean Yves Colléaux : « il faut communiquer sur une date butoir pour démarrer en septembre : 20/08/2026 ».

Feu d'artifice annulé par les services de l'Etat qui ont communiqué un arbre des décisions.

Fabien PASQUET indique que : « d'autres types de spectacles existent » et suggère de demander aux associations de proposer quelque chose » ; « il existe notamment des projections vidéos magnifiques ».

Jean Yves Colléaux : « on en a parlé avec les comités des fêtes et les maires voisins ainsi que des dates ».

Le Conseil de développement cherche à mobiliser les forces vives des communes : personnes ressources pour participer aux commissions thématiques. Le maire demande d'« en parler autour de vous ».

06/08/2026 : cérémonie à 11 h aux monuments aux morts de Port de Roche

21/08/2026 à 18 h 30 à la MCE à Rennes : échanges autour des projets miniers de Breiz Ressource

22/08/2026 à 17 h 00 MCE : rencontre sur la pollution minière

Webinaire proposé par Energiv : 21/09 à 18 h 00 A ; Andrée Le Roux enverra le lien de connexion

27/09 : élections des sénateurs à Rennes : recherche de volontaires pour tenir les bureaux de vote et des scrutateurs (transmission du lien par Andrée le Roux)

Mail tardif le 09/07 pour AAP clôturé le 21/07 sur la vidéo-protection

24/07/2026 matin mairie fermée pour temps de formation Cosoluce

Questions de Fabien PASQUET

Réponse du maire :

- Eglise ouverte avec mise à disposition d'eau fraîche
- Marylène Mathurin a contacté les personnes inscrites sur les registres
- RDV pris avec Fabrice Sacquet et son fournisseur, pour l'école, la salle des ajoncs d'or et la mairie
- Andrée Le Roux recherche des climatiseurs financés par EDF

Autres questions : Courrier parents élus ? quelle réponse donnée par la mairie ?

Lecture de la demande écrite transmise par mail par le maire.

Christian COUPARD va prendre RDV avec les parents d'élèves qui veulent se réunir dès la rentrée pour se pencher sur cette question

Discussions sur les commerces

Fabien Pasquet demande « Quel plan d'action pour anticiper la fermeture de la boucherie ? »
Jean Yves Colléaux : « on ne pense qu'à ça ; la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) a fait le boulot. Les bâtiments sont à vendre mais appartiennent à un privé. Le fonds de commerce appartient aussi à un privé ».

Le maire rappelle ce qui a été fait. Janvier 2024 : courrier envoyé à tous les commerçants pour leur proposer une étude gratuite.

Etude de faisabilité pour un commerce de multiactivité. Etude faite par la mairie en mars 2025.
Rosane Gauvin indique que c'est pour cela qu'on est dans un conseil municipal, c'est pour débattre.

Une épicerie s'est créée. Fabien Pasquet indique que l'épicerie associative est ouverte à tout le monde ; Andrée Le Roux indique que l'épicerie a refusé les bons offerts par le CCAS pour les personnes âgées.

Thierry Torel précise qu'il y a différents types de clients et « n'importe qui peut y aller »

Fabien Pasquet souhaite avoir une réflexion pour trouver des solutions, par exemple des solutions de fiscalité (ex le pass commerce). Le Maire indique « je vous écoute ».

Andrée le Roux indique « on a anticipé ». Le maire ajoute « On avait trouvé un boulanger mais il fallait 800 k€ pour rénover le bâtiment de l'ancienne pharmacie. Un marchand de pizza a renoncé à son projet à cause des contraintes liées à l'ABF ».

Fabien Pasquet demande à dégager une ligne budgétaire. Et ajoute « la mairie pourrait aider l'épicerie à avoir des horaires plus larges standard et donner une subvention ». Jean Yves Colléaux dit que celle-ci doit être justifiée

Fabien Pasquet indique vouloir « leur donner un signe positif ».

Virginie Bougot leur a dit de demander une subvention mais ils ne l'ont pas fait.

Retour sur la diffusion du match. Rosane Gauvin et Fabien Pasquet félicitent l'action de la mairie : le comité des fêtes a demandé aux commerces de fermer pendant la diffusion du match, ce qui les a choqués. Demande de revenir sur la définition du comité des fêtes. La mairie devrait avoir un droit de regard sur les subventions accordées.

Jean Yves Colléaux « nous sommes tous des Langonnais et ne sommes pas obligés de dire à la mairie d'aller au charbon ».

La commission association discutera du sujet et sur le vote du budget.

Demande de Rosane Gauvin : elle souhaiterait une réunion sur le fonctionnement interne relatif à la communication des informations. La commission communication décidera. Virginie Bougot indique que ce sera plus facile quand les commissions seront mises en place.

Fin de la séance à 20 h 55.

Le Maire,
Jean Yves COLLÉAUX



La Secrétaire de séance
Marie Annick BARADA-JOUADE

A handwritten signature in black ink, belonging to Marie Annick BARADA-JOUADE. The signature is stylized and fluid, written over a horizontal line.